



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16 MOT - 093

Déposé le : 31.05.16

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Réduction du temps d'attente entre les élections communales et la mise en service des nouvelles autorités

Texte déposé

En 2016, les élections communales générales ont eu lieu le 28 février. Par le jeu du 2^{ème} tour pour l'élection de certains municipaux et des 1^{er} et 2^{ème} tours pour la nomination des syndics, la dernière élection a eu lieu en avril.

Il a donc fallu deux mois pour que tous les postes de municipaux et syndics vaudois soient pourvus.

Or, le délai entre le 28 février et le 1^{er} juillet, date de la mise en service des nouvelles autorités, est de plus de quatre mois.

Les soussignés estiment que ce délai est beaucoup trop long et préjudiciable à la bonne marche des communes pendant ce temps de latence.

Les nouveaux élus ne peuvent pas prendre leurs fonctions et s'impatientent, et les édiles sortants ou non réélus doivent continuer à assumer pendant de longs mois une charge et des responsabilités qui ne devraient plus être les leurs.

Il en découle un manque d'efficacité dans bien des municipalités, voire une dégradation des relations de travail.

Aussi, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier les solutions susceptibles de réduire

considérablement à l'avenir ce délai, afin de ne pas excéder le temps nécessaire à la réalisation des quatre tours d'élections.

Commentaire(s)

Quatre mois, c'est très long quand une élection est passée et qu'on est directement concerné. Dans les communes où les élections se passent très rapidement, en particulier dans les petites communes, c'est le laps de temps qu'un élu, respectivement un non élu ou un sortant, doit attendre pour voir la mise en œuvre de l'élection.

C'est beaucoup trop long, et très contre-productif. Les uns rongent leur frein sans pouvoir agir, les autres tirent en longueur une fonction qui ne les motive plus. Voire dans certains cas, la situation peut se dégrader et devenir très difficile pour les personnes encore en place.

Dans tous les cas, ce sont les communes qui sont perdantes, avec une longue période où aucun projet ne peut réellement être initié. Tout est à l'arrêt, on attend l'arrivée des « nouveaux ».

Dès lors, les soussignés désirent que ce temps de latence soit réduit à un strict minimum, balisé par les quatre tours d'élection des municipaux et syndics des communes à conseil communal.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard

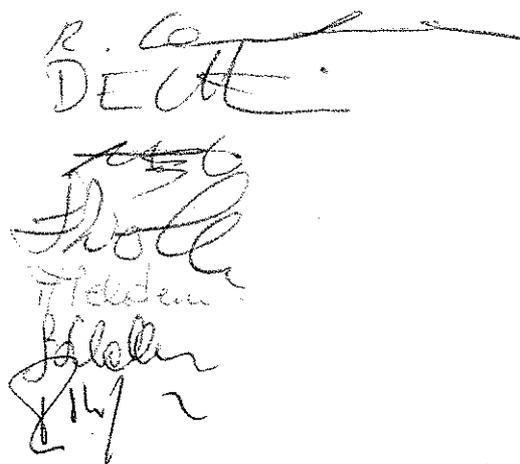
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

COURDESSE Régis
CHRISTIN Dominique-Elia
LHO Lena
Pieville Laurent
MEIDER Martin
SCHALLER Grazella
RUBATTEL DENIS

Signature :

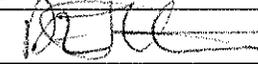
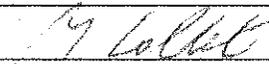
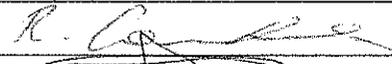
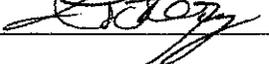
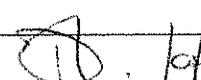
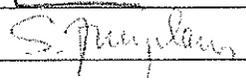
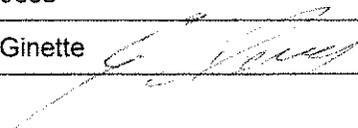


Signature(s) :

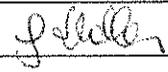
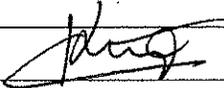
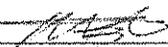
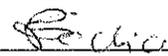
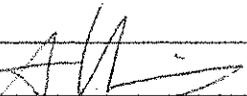
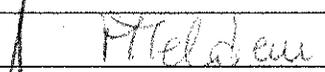
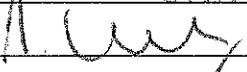
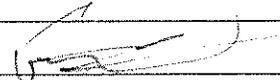
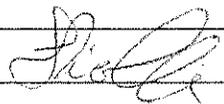
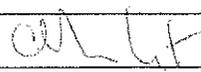
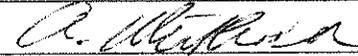
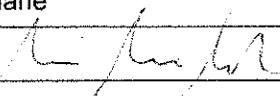


Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Aellen Catherine	Christen Jérôme 	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella 	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier 
Aubert Mireille	Collet Michel 	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent 	Courdesse Régis 	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald 	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence 	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bölay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa	Despot Fabienne	Induni Valérie
Capt Gloria	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Donzé Manuel 	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto	Ducommun Philippe	Jobin Philippe 
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette 	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella 
Kunze Christian 	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena 	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie 	Stürner Felix
Marion Axel 	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trollet Daniel
Meldem Martine 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis 
Miéville Laurent 	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine 	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas 
Mossi Michele 	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric 